



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE
Securing Africa's future through capacity development
Assurer l'avenir de l'Afrique en renforçant les capacités



Transforming Africa's Trade

African Export-Import Bank
Banque Africaine d'Import-Export

Note d'orientation N° 3

2024



Libérer le potentiel : solutions d'affacturage pour les PME sur le marché de la ZLECAf

Principaux messages

- Depuis janvier 2021, suite à la pandémie de COVID-19, l'Accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a progressé dans sa mise en œuvre et son programme opérationnel, ainsi que dans ses deux phases de négociation centrées, premièrement, sur la libéralisation du commerce des biens et des services ; et deuxièmement, sur la recherche de solutions aux questions d'investissement, de concurrence et de droits de propriété intellectuelle.
- Après ces progrès substantiels, il est nécessaire de créer des conditions juridiques, réglementaires et financières permettant aux PME et à l'affacturage de réaliser leurs potentiels étroitement liés.
- Le régionalisme de développement est une approche hétérodoxe pour améliorer l'environnement d'intégration du continent dans lequel les PME sont responsabilisées, les solutions d'affacturage encouragées, et où ces facteurs favorables s'enracinent.
- L'environnement mondial de l'affacturage est instructif car il fournit des enseignements et des expériences relatifs aux défis auxquels sont confrontées les PME.
- Cette approche touche aux questions telles que l'amélioration du climat d'investissement, la mise en place de systèmes de crédit et d'assurance, l'introduction de produits d'affacturage verts, la résolution des problèmes de fraude et de cybercriminalité et l'utilisation de la technologie numérique.

Introduction

L'Accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) entre dans une phase opérationnelle critique et stratégique pour réaliser l'ambition de sa création, les protocoles associés et les modalités de libéralisation. Son exécution post-COVID accélérée depuis janvier 2021 mettra à l'épreuve la détermination des 46 États parties qui l'ont ratifié en termes de leurs engagements et obligations. Une telle détermination doit être résiliente, sans équivoque et sincère car elle constitue le creuset pour donner une vie opérationnelle et une substance normative à la lettre et à l'esprit de la ZLECAf. Il s'agit de transformer la structure du paysage commercial du continent de manière à engager, de façon irréversible, ses pays et ses sociétés sur la voie d'une intégration participative et inclusive.

Depuis l'entrée en vigueur de la ZLECAf en juillet 2019, les négociations par étapes sont très importantes : la première étape concerne la réduction progressive des droits de douane sur le commerce des marchandises et l'échange d'offres sur le commerce des services ; et la deuxième se concentrera sur l'investissement, la concurrence et les droits de propriété intellectuelle (Ismail 2021).

Dans ce contexte et dans un environnement mondial en proie aux turbulences et à l'instabilité géopolitiques, cette Note d'orientation a pour objectif d'explorer comment l'affacturage pourrait être un outil de financement indispensable pour contribuer à la transformation structurelle de l'Afrique dans deux sens. Pour le premier sens, il est question de fournir des crédits et des liquidités immédiats à l'importante masse de 44 millions de PME du continent, qui pourraient devenir des agents catalyseurs de l'intégration commerciale et économique ; et deuxièmement, il faudra développer quelques réflexions sur les types de solutions d'affacturage qui pourraient donner une plus grande impulsion à l'amélioration de la participation des PME au commerce intra régional et transfrontalier.

Dans des conditions juridiques, réglementaires et financières favorables, l'affacturage pourrait ainsi constituer un tremplin pour encourager et créer des incitations à la croissance et au développement des PME, en particulier compte tenu des niveaux de surendettement auxquels elles doivent faire face. De manière cruciale, l'affacturage pourrait en outre jouer un rôle formateur dans la promotion du secteur industriel et des services à valeur ajoutée ; et, de cette manière, stimuler le développement des chaînes de valeur régionales (CVR).

En tant que telles, les CVR revêtiront une plus grande importance dans le programme commercial de la ZLECAf, dont la logique sous-jacente est d'assurer la libre circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre, à travers les 55 économies africaines qui sont à des niveaux de développement très différents. Plus précisément, comme test décisif, la ZLECAf, à travers ses processus de mise en œuvre et opérationnels ainsi que ses phases de négociation, doit créer un écosystème bénéfique, complémentaire et solidaire pour les 34 pays les moins avancés du continent, ses 16 pays les moins avancés sans littoral et ses six Petits États insulaires en développement.

L'importance du régionalisme de développement

L'écosystème de la ZLECAf poursuit de vastes objectifs systémiques qui représentent l'essence d'une forme hétérodoxe de régionalisme de développement. Par conséquent, même si la ZLECAf vise à promouvoir le commerce équitable et l'accès asymétrique aux marchés, à stimuler la capacité de production et à développer les infrastructures transfrontalières, sa philosophie sous-jacente est également de renforcer la gouvernance démocratique et de contribuer à la paix et à la sécurité (UNECA 2021). De manière fondamentale, la ZLECAf s'écarte donc de l'approche linéaire et séquentielle de la libéralisation des échanges (Viner 1950).

Outre les fonctionnalités ci-dessus, sa méthodologie de développement comprend (Ismail 2021) :

- une architecture organisationnelle et institutionnelle solide ainsi que la volonté politique nécessaire pour conduire le programme d'intégration ;
- une articulation claire des buts et objectifs du projet d'intégration ainsi que de ses avantages escomptés pour tous les pays ;
- une intention collective de fournir des biens publics continentaux qui favorisent la croissance et le bien-être et facilitent le développement des infrastructures, du commerce, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, du secteur privé, des services et du secteur industriel ; et
- une base normative pour une citoyenneté, une identité et des liens de solidarité communs, nécessaires à la mobilisation du capital humain et de l'entrepreneuriat.

Prises ensemble, ces caractéristiques créent un contexte propice, favorable et hospitalier à la croissance de l'affacturage et dans lequel les solutions de financement proposées pourraient être un signe annonciateur d'une croissance et d'un développement accrus des PME dans une gamme de secteurs économiques critiques qui ont des conséquences pour la ZLECAf. L'expérience internationale montre que les PME représentent 64 pour cent des transactions d'affacturage mondiales dans des activités aussi variées que la fabrication, la distribution, les transports, la construction, les services, les services publics, l'informatique et les communications (FCI 2023).

Les paysages mondiaux de l'affacturage

Il convient d'examiner brièvement certaines des caractéristiques qui composent le marché mondial de l'affacturage, car elles sont utiles pour comprendre leurs implications pour l'Afrique. Suite aux turbulences économiques et aux perturbations causées par la pandémie de COVID-19, le secteur de l'affacturage et du financement de créances a connu une croissance de 18,3 % en 2022 avec une valeur estimée à 3 659 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation de 590 milliards d'euros par rapport à 2021 (Mulroy 2023). L'Afrique reste cependant un acteur marginal sur le marché mondial de l'affacturage : le continent ne représente que 1,14 pour cent des volumes totaux contre 24,08 pour cent pour l'Asie-Pacifique, 68,29 pour cent pour l'Europe et 3,39 pour cent pour l'Amérique du Sud (FCI 2023).

Compte tenu du potentiel incontestable de la ZLECAf pour le continent, son ambition et ses perspectives ouvrent une nouvelle frontière d'opportunités pour l'affacturage et les PME, mais il existe plusieurs problèmes et défis qui font obstruction et qui doivent être résolus et relevés pour que l'affacturage puisse faciliter le commerce et soutenir la croissance des PME. Pour y arriver, il faudra, entre autres :

- améliorer la connaissance et la sensibilisation au produit ;
- renforcer les capacités et l'expertise pour établir une industrie d'affacturage solide et fonctionnelle pour l'Afrique ;
- renforcer les cadres juridiques et réglementaires pour garantir l'application des contrats et la fluidité des transactions ;
- mettre en place des programmes d'assistance technique pour encourager la collaboration et la mise en réseau entre les parties prenantes africaines au moyen de conférences, d'ateliers et de forums industriels ; et
- tirer parti de la technologie en développant des plateformes numériques pour la soumission et la vérification des factures, ainsi que le traitement des paiements en temps opportun (Çetintas 2023).

Pour résoudre ces problèmes et relever ces défis, une intervention importante a été le Fonds d'assistance au secteur privé africain (FAPA), qui est une subvention spéciale de 500 000 USD du Fonds fiduciaire de la Banque africaine de développement, en partenariat avec Afreximbank et *Factors Chain International* (FCI), à l'effet de promouvoir la sensibilisation à l'affacturage en Afrique. La subvention couvre les services de conseil destinés aux sociétés d'affacturage en phase de démarrage et établies sur des questions juridiques et réglementaires, sur la manière de mieux gérer les risques et d'améliorer les systèmes administratifs en faisant un meilleur usage de la technologie. Grâce à cette subvention, l'Académie FCI proposera également des cours en ligne ainsi qu'une « Attestation en finance dans le commerce international » FCI-Afreximbank.

L'accent mis par la subvention sur l'éducation et la sensibilisation inclut une large catégorie de petits investisseurs, de sociétés financières existantes, de banques commerciales, de corps législatifs, de banquiers centraux, de fonctionnaires ministériels et d'organismes de réglementation. Cependant, une intervention ciblée est nécessaire pour que les PME se rendent compte de la valeur et des avantages de l'affacturage pour les marchés nationaux mais surtout régionaux africains (Afreximbank 2021). Il s'agit d'élargir le nombre de membres africains de la FCI pour inclure une gamme de PME correctement identifiées dans les huit communautés régionales d'Afrique, afin qu'elles puissent profiter de l'expertise financière, consultative et technique de la FCI. Cette dernière compte actuellement 43 entreprises membres et entités commerciales d'Afrique, qui représentent 10 pour cent de l'ensemble de ses membres (FCI 2023).

Dynamique actuelle du secteur de l'affacturage

À l'échelle mondiale, il existe une forte demande de services d'affacturage et de financement de créances pour les PME. Cela est principalement dû aux incertitudes économiques créées par les aléas de la reprise post-COVID, et rendues désormais plus complexes par les tensions géopolitiques de la guerre russo-ukrainienne. Par conséquent, et compte tenu de son potentiel en tant que nouvelle frontière, le marché africain doit se positionner comme une destination africaine et mondiale principale pour la trajectoire de croissance de l'affacturage. Cela impliquera une réflexion analytique, conceptuelle et politique innovante dans un ensemble de domaines tels que ceux qui suivent.

Le climat d'investissement

Il faut créer un climat d'investissement réceptif à l'affacturage et aux créances en tant que classe d'actifs investissables pour lever des capitaux d'emprunt en dehors des sources traditionnelles telles que les banques commerciales. Les sources alternatives d'affacturage et de titrisation de créances comprennent les fonds spéculatifs, les fonds souverains et les fonds de pension. Ces sources contribueront grandement, non seulement à améliorer et à diversifier les bases de financement, mais amélioreront également les modalités de financement, contribueront à atténuer les risques et offriront une plus grande flexibilité dans les transactions transfrontalières, qui sont toutes pertinentes et ont un grand rôle à jouer pour les PME du continent (Mulroy 2023).

En même temps qu'on pense à l'investissement, il faut aborder la question de savoir comment les PME peuvent profiter des nouveaux développements dans les bourses et les registres de créances en train d'être mis en place comme moyen alternatif de lever des capitaux d'emprunt. Cela implique la création de plateformes d'enchères électroniques sur lesquelles les investisseurs potentiels peuvent acheter des créances. Sur de telles plateformes, par exemple, les PME peuvent acquérir des moyens et accéder à un fonds de roulement en vendant leurs factures aux enchères à des réseaux africains et mondiaux d'acheteurs institutionnels, par le biais d'un processus d'appel d'offres dans des conditions commerciales en temps réel (Mulroy 2023).

Plans de crédit et régimes d'assurance

Dans le contexte africain, on ne soulignera jamais assez l'importance des garanties de crédit et des systèmes d'assurance, pour faire face aux incertitudes, aux insécurités et aux déficits du financement des PME. Les mauvaises conditions institutionnelles et de gouvernance nationales ainsi que les milieux économiques et politiques continentaux dans l'ensemble, sont pour beaucoup à l'origine de ces phénomènes, notamment en ce qui concerne le faible niveau d'information des acheteurs et des débiteurs, l'instabilité et les conflits politiques, les environnements d'affaires et d'échanges commerciaux difficiles, le faible soutien gouvernemental, ainsi que les obstacles bureaucratiques et les formalités administratives (Beck et Cull 2014).

L'accord entre Afreximbank et la FCI pour développer un nouveau référentiel panafricain de PME axé sur les données de paiement (Mulroy 2023) a constitué un développement majeur pour répondre aux besoins des acteurs de l'affacturage.

Produits d'affacturage verts

À la suite de l'accord récemment conclu sur le changement climatique lors de la COP 28 aux Émirats arabes unis, les PME africaines sont bien placées pour tirer parti des produits d'affacturage vert visant à réduire les risques environnementaux et sociaux. Cela concerne particulièrement les 175 millions de dollars US alloués à l'Alliance pour les infrastructures vertes en Afrique, un engagement de 7 milliards de dollars US en faveur de la Déclaration sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique, et 1 milliard de dollars US levés pour la Déclaration sur le climat et la santé. (Olajidé 2023).

Dans le cas de la Chine, les produits d'affacturage conformes peuvent bénéficier de coûts moindres, tandis que ceux qui ne le sont pas sont soumis à des exigences d'audit nationales et internationales plus strictes. En règle générale, les normes de conformité écologiques traitent de mesures d'adaptation au climat, de transparence des paiements, de divulgation d'informations sur la propriété, d'inclusion économique et de respect des normes du travail (Tang 2023). Ces normes pourraient améliorer la gouvernance de l'affacturage pour les PME en Afrique en général et l'affacturage vert en particulier.

Lien entre fraude et criminalité

À titre de mise en garde, il est important d'être conscient de la tendance croissante à la fraude dans le secteur de l'affacturage et des créances, où les marchés émergents et les pays en développement comme ceux d'Afrique sont particulièrement vulnérables. Le recours accru à la technologie numérique et à l'intelligence artificielle a accru la propension à la fraude, car les sociétés d'affacturage doivent nécessairement prendre des décisions rapides pour fournir un financement immédiat. Étant donné que le chiffre d'affaires de l'affacturage représentait en 2022 12,5 pour cent du PIB européen, la région de l'UE est devenue en perspective une cible attrayante pour la fraude et la criminalité (Bresciani 2023).

Dans le cas de la Chine, des mesures ont été mises en place telles que la connaissance de l'histoire des clients, de la structure du capital des entreprises et des performances opérationnelles, suivie de vérifications rigoureuses des antécédents (Tang 2023). Certains pays d'Amérique latine comme la Colombie, le Mexique, le Pérou et le Chili ont adopté la facturation électronique (Sanchez 2023). Dans le cas de l'Afrique, une approche de « retour aux principes fondamentaux » est nécessaire avec la mise de l'accent sur la formation, le partage des connaissances, ainsi qu'une meilleure diligence raisonnable et une meilleure gouvernance interne, par exemple en garantissant une division judicieuse entre les ventes, les risques et les opérations (Ernest 2023).

Atténuer les risques

Le « test de résistance » de la reprise économique post-COVID et l'insécurité énergétique et alimentaire provoquée par la guerre entre la Russie et l'Ukraine ont eu un impact combiné sur l'appétit de crédit des pays en développement et l'Afrique ne fait pas exception. Dans le cas de l'Amérique latine, la délocalisation est une nouvelle stratégie commerciale pour le financement transfrontalier des créances et des factures en raison de la proximité géographique des pays avec les États-Unis, ce qui entraîne une augmentation exponentielle des investissements grâce à des chaînes d'approvisionnement et des réseaux de fournisseurs restructurés (Sanchez 2023). Cette forme d'affacturage inverse a eu des retombées positives sur la diversification des CVR, une leçon qui devrait certainement trouver un écho en Afrique (avec ses petits marchés intérieurs) en ce qui concerne les facteurs démographiques, de coût et de logistique, d'une part ; et atténuer les risques de livraison et les goulets d'étranglement perturbateurs d'autre part.

De plus, les mécanismes traditionnels de gestion des risques demeurent pertinents. Dans le cadre de l'affacturage, ces mécanismes incluent la vérification des factures, la garantie de notifications adéquates, le rapprochement et le recouvrement. En adoptant des approches de gestion des risques plus strictes, les nouvelles technologies numériques et les technologies avancées peuvent jouer un rôle utile dans l'analyse et la gestion du risque de crédit, à condition qu'il existe des garanties contre la cybercriminalité et d'autres risques systémiques. En Europe, on utilise un Cadre d'appétit de risque qui va au-delà des considérations de crédit et de politiques en générant des évaluations diagnostiques des tendances du secteur, de la confiance des consommateurs et des entreprises et des éventuelles perturbations de la chaîne d'approvisionnement (Bresciani 2023).

Numérisation et technologie

Compte tenu de ce qui précède, les expériences mondiales ont montré comment la transformation numérique peut jouer un rôle catalyseur dans la réflexion sur la manière dont les nouveaux modèles économiques peuvent améliorer les opérations commerciales des PME, ajouter de la valeur à leurs produits et services et générer de plus grands revenus (Radu 2023). Il est important de noter que l'utilisation de la technologie numérique en Afrique pourrait stimuler la croissance de la mobilité, le commerce transfrontalier et renforcer l'interconnexion avec d'autres PME nationales et régionales dans la lettre et l'esprit de la ZLECAf, et avec elle, créer des opportunités pour une croissance économique axée sur le numérique. (Union africaine 2020). Les PME pourraient être les principaux bénéficiaires de l'éthos et de la philosophie numériques de la ZLECAf si elles sont correctement gérées, conçues et promues.

Dans toute l'Afrique subsaharienne, on a assisté à une recrudescence des initiatives numériques en raison de l'amélioration des infrastructures de télécommunications mobiles, des réseaux mobiles à large bande pilotés par Internet et de l'augmentation phénoménale du nombre de téléphones portables. Ces évolutions ont considérablement amélioré l'environnement opérationnel des PME dans un grand éventail d'activités qui comprend l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ; les technologies informatiques et mobiles, ainsi que les applications telles que le courrier électronique ; les sites Web de commerce électronique ; le *'cloud computing'* ; les systèmes de paiement électronique ; et les plateformes de médias sociaux (Achieng et Malatji 2022). L'ère numérique représente donc un nouveau seuil de développement pour les PME et peut jouer un rôle de premier plan en vue de la création d'un environnement commercial plus stable et plus productif pour les PME.

Cependant, les avantages liés au potentiel de transformation de la technologie et à la manière dont elle peut contribuer au renforcement de la résilience des PME, se heurtent souvent à des obstacles. En effet, le chemin vers la souveraineté numérique du continent est semé d'embûches avec des coûts Internet élevés pour les PME, une faible culture numérique, des lois et réglementations restrictives concernant l'égalité d'accès, des problèmes de confidentialité et de fuite de données, ainsi qu'une incidence croissante de la cybercriminalité.

Considérations d'ordre politique

Quatre dimensions ressortent de cette analyse et ont des implications en matière de politiques :

- **La dimension des incitations** : les améliorations de la productivité, les gains de bien-être et les liens financiers bénéfiques entre les PME et l'affacturage pourraient jouer un rôle essentiel pour attirer les investissements, accélérer la croissance économique et soutenir la création d'emplois ainsi que l'entrepreneuriat dans le cadre de la ZLECAf. Cependant, un environnement favorable et commercial beaucoup plus attractif est nécessaire pour alléger les charges de financement auxquelles les PME doivent faire face, ainsi que les charges réglementaires disproportionnées et les échecs de la concurrence par rapport aux grandes entreprises. Une série d'interventions sur l'offre et la demande est nécessaire pour réduire les coûts pour les PME exerçant leurs activités. Si ceci est fait, l'affacturage ouvrira des opportunités plus intéressantes pour les PME sur les marchés nationaux et régionaux.

De telles interventions pourraient être grandement facilitées et renforcées par la création en Afrique de nouvelles incitations flexibles, qui pourraient être spécifiques à un secteur ou appliquées de manière transversale. Ces incitations peuvent se composer d'avantages et d'abattements fiscaux, de subventions, de financements concessionnels et d'un accès préférentiel aux infrastructures et à la technologie. L'ACBF, l'unité d'affacturage d'Afreximbank, le Secrétariat de la ZLECAf, le Secrétariat de la Banque africaine de développement (BAD) chargé de faire fonctionner la finance en Afrique et la Société financière africaine devraient constituer un groupe de travail qui examinera comment les instruments de financement pour les incitations pourraient être intégrés dans la Facilité de financement des PME de la ZLECAf et les composantes de son Fonds de stabilisation. De tels instruments devraient être spécifiquement conçus pour atténuer les risques, encourager les PME et les institutions financières à adopter des mécanismes d'affacturage, et soutenir et mieux institutionnaliser sa croissance et son expansion à l'échelle du continent.

- **La dimension formation et éducation** : bien que la subvention FAPA constitue une contribution significative à la sensibilisation et à l'amélioration des connaissances sur l'affacturage, il y a désormais un impératif constant de développer un programme plus large d'assistance technique et d'éducation sur les avantages inhérents et la valeur ajoutée de l'affacturage, spécifiquement destiné aux PME africaines. À cet effet, il faudra adopter une approche cohérente pour développer des formes institutionnelles, systémiques et continentales de renforcement des capacités et d'expertise professionnelle. L'ACBF, en collaboration avec l'unité d'affacturage d'Afreximbank, le Secrétariat de la BAD chargé de faire fonctionner la finance en Afrique, le Secrétariat de la FCI, le Secrétariat de la ZLECAf, et avec le soutien de la Société financière africaine, de la Banque mondiale et du FMI, devrait explorer la création d'un « Fonds de formation et d'éducation à l'affacturage pour les PME africaines » qui élargit les paramètres de la subvention FAPA pour la formation et l'éducation. Cette expansion devrait permettre à l'Académie FCI de personnaliser et d'adapter ses trois cours aux PME africaines et aux conditions commerciales, à savoir : Introduction à l'affacturage et au financement des créances ; Principes fondamentaux de l'affacturage national et international ; et Financement de la chaîne d'approvisionnement et l'affacturage inverse.
- **La dimension de l'affacturage vert** : Il existe plusieurs portails de financement qui peuvent être ouverts aux PME et à l'affacturage au moment où les pays africains, les communautés économiques régionales et les institutions continentales poursuivent des stratégies visant à renforcer la transition du continent vers une énergie verte et un avenir décarboné. Cette piste devient encore plus urgente compte tenu des vulnérabilités du continent face à la sécheresse, à la hausse des températures, à la dégradation des terres, aux inondations, à la désertification, à l'évolution des régimes pluviométriques et à l'insécurité alimentaire et énergétique. Les pays africains se sont engagés collectivement à atteindre le niveau de zéro émission nette et à mobiliser 10 milliards de dollars US de capitaux privés pour une transition énergétique juste et équitable. À cet effet, l'unité d'affacturage d'Afreximbank, le Secrétariat de la BAD chargé de faire fonctionner la finance en Afrique, le Secrétariat de la ZLECAf et la Société financière africaine avec le soutien et en partenariat avec l'ACBF, la FCI, la CEA, le PNUD, la Banque mondiale et le FMI, devrait mener une évaluation économétrique complète pour examiner comment les différents mécanismes de financement découlant du processus de la COP 28 peuvent être utilisés pour promouvoir l'affacturage vert et la participation des PME et comment ces fonds peuvent être accessibles à cette fin.
- **La dimension de l'expérience internationale** : dans une précédente Note d'orientation, il a été suggéré qu'un guide de la ZLECAf, avec une portée continentale, soit développé pour les PME sur des lignes similaires à celui produit pour la CEDEAO par le PNUD/CEDEAO (2021). Compte tenu du stade embryonnaire de l'affacturage en Afrique, un guide d'affacturage accessible dans les langues pertinentes de l'UA, à savoir l'anglais, le français et l'arabe, prouverait sa valeur en tant qu'outil éducatif et d'information supplémentaire pour les PME. Ce guide doit s'appuyer sur la richesse des expériences internationales et les dynamiques actuelles du secteur de l'affacturage qui ont été évoquées et sur la manière dont celles-ci peuvent être transformées en outils d'apprentissage et pédagogiques pour les PME. L'ACBF, l'unité d'affacturage d'Afreximbank, en collaboration avec le directeur régional de FCI pour l'Afrique et son directeur en charge de l'éducation, devrait examiner les voies et moyens de piloter un tel guide à travers des instruments d'enquête appropriés, dans le but ultime de produire, de manière spécialement adaptée, un « Guide d'affacturage pour les PME africaines ».

Conclusion

Il existe désormais une dynamique encourageante pour accélérer les différentes composantes que renferme la ZLECAf. Le programme de mise en œuvre et celui des opérations, ainsi que les modalités des négociations ont déclenché une nouvelle période mémorable dans le processus d'intégration de l'Afrique. Fondée sur la philosophie de l'Agenda 2063 « L'Afrique que nous voulons », c'est une période qui pourrait libérer le potentiel inexploité des PME africaines pour laisser une marque indélébile sur la transformation du paysage économique et commercial du continent. Ce potentiel pourrait être considérablement amélioré si l'affacturage pouvait être rationalisé dans l'anatomie financière de l'Afrique en tant qu'outil indispensable pour apporter des solutions aux dilemmes et aux défis persistants des PME en matière de mobilisation de capitaux d'emprunt.

Remerciements

La Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) tient à remercier le Groupe de travail sur l'affacturage d'Afreximbank et les membres du Groupe d'études stratégiques de l'ACBF pour leurs suggestions et leurs idées qui ont aidé à affiner le document de recherche. Cette Note d'orientation a été réalisée par Garth le Père. Les opinions exprimées dans cette Note ainsi que dans le document dont elle s'inspire, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'ACBF et d'Afreximbank.

Références bibliographiques

- ACBF-Afreximbank (2023), "Factoring as a Catalyst for Small and Medium Enterprises Development and Intra-African Trade." Harare, Zimbabwe: ACBF.
- Achieng, MS and M Malatji (2022), "Digital transformation of small and medium enterprises in sub-Saharan Africa: A scoping view." *The Journal for Transdisciplinary Research in Southern Africa*, 18(1), 20 December. At <http://www.td-sa.net> (visité le 18 juillet).
- Afreximbank (2021), "African Development Bank, African Export-Import Bank & FCI work together to launch a major Grant to support the Capacity Building of Emerging Factoring Firms in Africa". Cairo: Egypt: Afreximbank. At <https://www.afreximbank.com/african-development-bank-african-export-import-bankfci-work-together-to-launch-a-major-grant-to-support-the-capacity-building-of-emerging-factoring-firms-in-africa/> (visité le 8 décembre)
- AU (2020), *Digital Transformation Strategy: 2020-2030*. Addis Ababa: African Union, 18 May. At www.au.int/en/documents/20200518/digital-transformation-strategy-africa-2020-2030 (visité le 12 juillet).
- Beck, T and R Cull (2014), "Small- and Medium-Sized Enterprise Finance in Africa." Brookings Institution: Africa Growth Initiative, Working Paper 16, July.
- Bresciani, A (2023), "Roundtable discussion: Factoring Outlook, Environmental, Social, and Governance, Fraud & Risk." In FCI, *Annual Review*, 9-13.
- Çetintas, A (2023), "The Crucial Role of Technical Assistance and Education in the Development of Factoring in Emerging Economies" in FCI, *Annual Review*, 20-21.
- Ernest, J-M (2023) "Roundtable discussion: Factoring Outlook, Environmental, Social, and Governance, Fraud & Risk." In FCI, *Annual Review*, 9-13.
- FCI (2023), *Annual Review 2023*. The Netherlands: Amsterdam, Factors Chain International.
- Ismail, F (2021), *The AfCFTA and Developmental Regionalism: A Handbook*. Pretoria: Trade and Industrial Policy Strategies. At <https://www.tips.org.za/research-archive/item/4121-the-african-continental-free-trade-area-afcfta-and-developmental-regionalism-a-handbook/> (visité le 7 décembre).
- Mulroy, P (2023) "Introduction" in FCI, *Annual Review*, 4-7.
- Olajide, B (2023), "African countries at COP28: several big wins and a united voice". *The Conversation Africa*, 13 December. At <https://theconversation.com/african-countries-at-cop28-several-big-wins-and-a-united-voice-219833/> (visité le 8 décembre)
- Radu, C (2023), "2022 Global Industry Activity Report (GIAR)" in FCI, *Annual Review*, 22-26.
- Sanchez, VIP (2023), "Roundtable discussion: Factoring Outlook, Environmental, Social, and Governance, Fraud & Risk." In FCI, *Annual Review*, 9-13.
- Tang, Z (2023), "Roundtable discussion: Factoring Outlook, Environmental, Social, and Governance, Fraud & Risk." In FCI, *Annual Review*, 9-13.
- UNDP/ECOWAS (2021), *Understanding the AfCFTA: Guide for SMEs in the ECOWAS Region*. New York: UNDP/ECOWAS. At www.undp.org/sites/g/files/zskgke326files/migration/africa/UNDP_RBA_ECOWAS_Understanding_the_AfCFTA.Guide (visité le 29 novembre).
- UNECA (2021), *Governing the African Continental Free Trade Area—Regional Economic Communities Interface*. Addis Ababa:



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE
Securing Africa's future through capacity development
Assurer l'avenir de l'Afrique en renforçant les capacités

THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION (ACBF HEAD OFFICE)

2 Fairbairn Drive, Mount Pleasant, Harare, Zimbabwe
Tel: (+263-242) 304663, 332002
Cell: +263 772 185 308 - 10
E-mail: root@acbf-pact.org

ACBF REGIONAL OFFICE, WEST & CENTRAL AFRICA

3rd Floor, The Rhombus, Plot 24 Tumu Street, Kanda Estates, Accra, Ghana
Tel : +233 540122013
E-mail : accra@acbf-pact.org

ACBF REGIONAL OFFICE, EAST & SOUTHERN AFRICA

ACK Garden House, 2nd Floor, 1st Ngong Ave, Nairobi, Kenya
Tel: +254 (20) 5160052
Cell: +254 727 116 276
E-mail: nairobi@acbf-pact.org

 www.acbf-pact.org